



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

## ELECTION DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AU CONSEIL DE L'IUT DE RODEZ

19 et 20 février 2025

### *Procédure d'identification des électeurs sur la plateforme de vote*

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2024 portant organisation des opérations électorales, l'électeur se rend sur la plateforme de vote accessible à l'adresse <https://ut-capitole.legavote.fr>, puis s'identifie selon la procédure suivante :

1. **Saisie d'un identifiant transmis sur l'adresse institutionnelle de l'électeur (prénom.nom@ut-capitole.fr) ;**
2. **Puis, saisie du numéro INE (pour les étudiants) ou SIHAM (pour les personnels) ;**
  - a. Pour les étudiants :

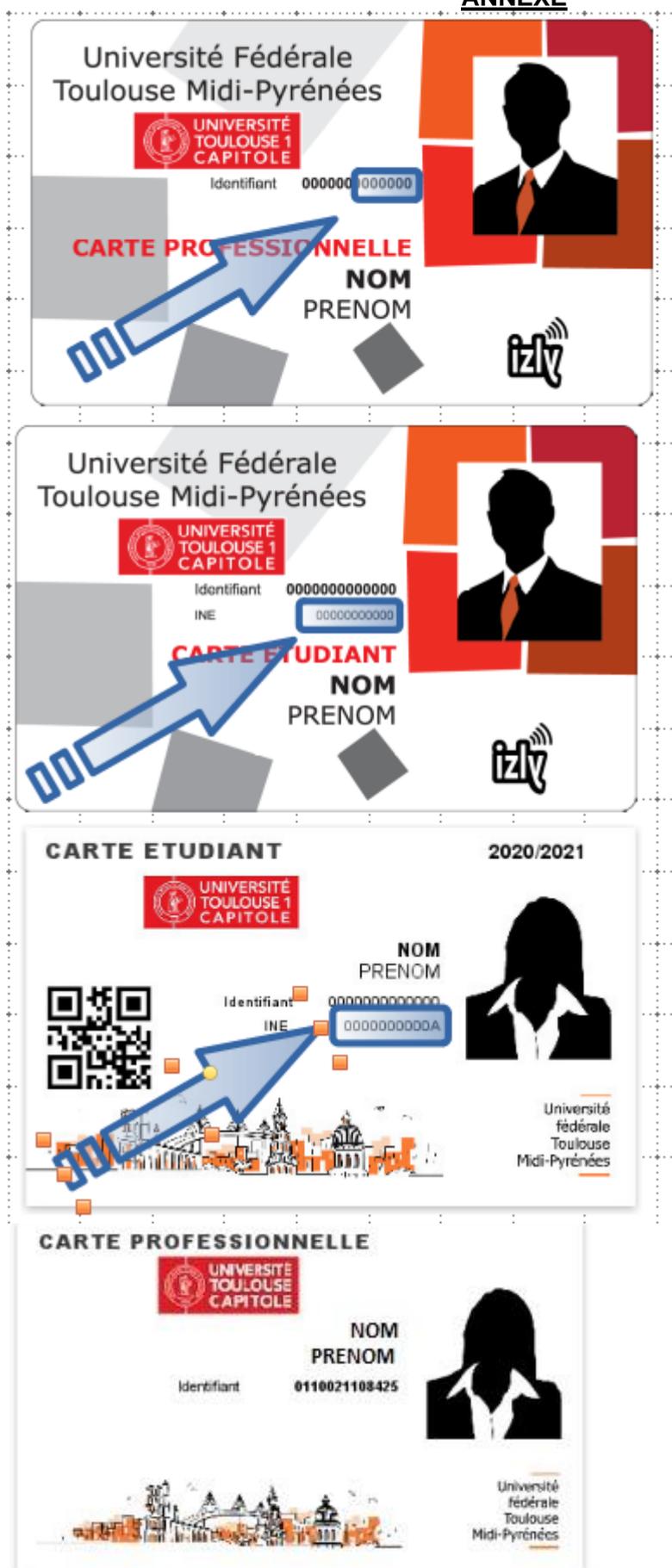
Ils saisissent les **11 caractères** (chiffres et lettres ; attention à bien respecter les majuscules/minuscules) correspondant au **numéro INE** qu'ils peuvent retrouver :

    - **sur leur carte étudiant** (cf. visuels en annexe) ;
    - via l'application **MonDossierWeb**, dans la partie Etat-civil (en se connectant avec un ordinateur et non un téléphone).
  - b. Pour les personnels :

Ils doivent saisir les **6 derniers chiffres de l'identifiant SIHAM** qu'ils peuvent retrouver :

    - Sur leur **carte professionnelle** (cf. visuels en annexe) ;
    - Dans leur **dossier administratif en ligne**, accessible depuis la page d'accueil intranet, rubrique Applications > onglet Consulter > SIHAM Mon dossier RH > Données administratives (en haut à gauche de la page).
3. **Enfin l'électeur devra saisir les 6 chiffres que composent un code à usage unique transmis sur le numéro de téléphone qu'il aura renseigné.**

## ANNEXE



NB : les différents visuels fournis correspondent aux deux types de cartes actuellement en circulation.

**UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE**

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - [www.ut-capitole.fr](http://www.ut-capitole.fr)